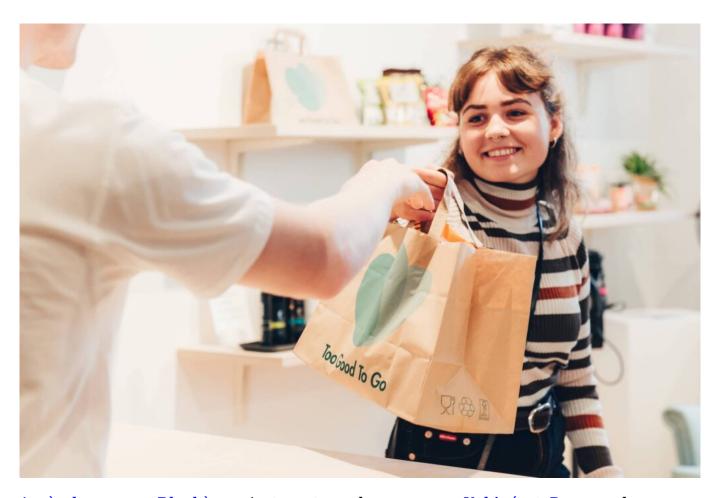


Ducros et Vahiné s'allient à Too good to go pour sauver les invendus des fêtes



Après le groupe Blachère, c'est au tour des marques Vahiné et Ducros, du groupe agroalimentaire McCormick, de s'associer à l'application anti-gaspillage Too good to go afin de sauver près de 20 000 produits alimentaires après les fêtes.

800 paniers sont d'ores et déjà disponibles sur le site de Too good to go à un tarif réduit. Ils pourront être collectés le vendredi 13 entre 16h et 20h et le samedi 14 janvier entre 9h et 15h à l'usine Ducros à Monteux. L'objectif est d'éviter à près de 20 000 produits, qui étaient destinés aux fêtes de fin d'année, d'être détruits. « Si l'opération est un succès, nous aimerions la renouveler chaque année », déclare Arnaud Ronssin, directeur commercial de McCormick.

Cette alliance entre le groupe agroalimentaire et l'application anti-gaspillage est en adéquation avec les



engagements RSE (Responsabilité sociétale des entreprises) de ce premier. « Le partenariat avec McCormick et ses deux marques emblématiques Ducros et Vahiné, que les Français utilisent quotidiennement, semblait évident, explique <u>Sarah Chouraqui</u>, directrice générale de Too good to go. Nous sommes très heureux de lancer cette opération qui permettra de faire découvrir la large gamme de produits des deux marques. »

Les paniers

Les paniers Ducros sont composés du poivre noir classique, le produit le plus vendu de la marque, avec son nouveau moulin et son système de réglage à trois niveaux, ainsi que d'autres produits tels que des herbes, des épices, mais aussi des produits de la cuisine thaïlandaise.

Les paniers Vahiné, quant à eux, sont composés d'une gousse de vanille, la poudre d'amandes, indispensable en cette période de galette des rois, mais aussi d'un assortiment surprise d'une dizaine de produits pour réaliser de nombreux desserts à la maison.

Le prix d'un panier est de 9,99€, soit environ un tiers du prix de vente constaté en magasin pour tous les produits d'un panier cumulés. Les consommateurs auront également des fiches recettes et un bon de réduction de 1,50€ pour leurs prochains achats en magasin dans leur panier.

V.A.

Le syndicat Durance Luberon et Enedis s'allient pour développer les énergies renouvelables

16 octobre 2025 |



Ecrit par le 16 octobre 2025



Le syndicat <u>Durance Luberon</u> et la société <u>Enedis</u> viennent de signer un partenariat visant à accompagner ce premier dans l'étude d'installations de panneaux photovoltaïques sur 40 sites d'eau potable et d'assainissement, notamment pour leurs raccordements au réseau public de distribution exploité et géré par Enedis.

Le syndicat Durance Luberon réfléchit depuis près d'un an à ces installations de panneaux photovoltaïques dans le but de profiter pleinement du potentiel énergétique des sites d'eau potable et d'assainissement, sur un territoire qui bénéficie d'un important taux d'ensoleillement toute l'année. Dans un contexte de crise énergétique, ce projet s'inscrit également dans une volonté de réduire les consommations d'énergies afin de réaliser des économies financières en plus de s'inscrire dans une démarche de développement durable.

Au cours de ce partenariat, qui a été signé pour deux ans, Enedis mettra à disposition du syndicat Durance Luberon les informations liées à ses sites pour lui permettre de prendre les bonnes décisions en matière d'investissement en obtenant une première estimation des contraintes liées aux capacités des réseaux de distribution d'électricité.

V.A.



Enedis, RTE et la fédération de pêche du Vaucluse renouvellent leur partenariat



Christophe Marcellino, président de la fédération de pêche du Vaucluse, Sébastien Quiminal, directeur Enedis Vaucluse et Fabien Merpillat, directeur adjoint réseau de transport d'électricité (RTE) du groupe maintenance réseau cévennes, ont renouvelé leur partenariat pour la prévention des risques électriques liés à l'activité de la pêche, jeudi 27 octobre, dans la continuité de la convention resignée en 2019.

La fédération de pêche du Vaucluse, Enedis et RTE renouvellent leur partenariat pour sensibiliser les pêcheurs aux risques électriques. Dans le cadre d'une convention qui s'applique pour une durée de 3 ans, ces derniers prévoient de mettre en œuvre les actions suivantes :

• Sensibiliser le monde de la pêche et les associations adhérentes à la fédération au risque électrique lié à la pratique de la pêche en eau douce à proximité des lignes aériennes.

- Etudier et prioriser les zones qu'elles considèrent potentiellement à risque afin de permettre à RTE et Enedis de procéder à une signalisation adaptée.
- Sensibiliser le public des jeunes pêcheurs au risque électrique, dans le cadre des formations organisées par les associations.

Au-delà de ce partenariat, la campagne d'information « Tension, Attention » permet à RTE et Enedis de sensibiliser le grand public et les professionnels sur les mesures de prudence à respecter lorsqu'ils exercent des activités aux abords des lignes électriques. Même sans contact direct avec une ligne, en cas de non-respect des distances de sécurité, un arc électrique peut se former, il y a alors danger d'électrocution.

Des conseils de prévention aux pêcheurs

Parce qu'elles sont longues et souvent conductrices de l'électricité, les cannes à pêche manipulées près des lignes électriques peuvent présenter des risques. Pour pêcher en toute sécurité, il suffit de rester à distance des lignes et de suivre quelques mesures simples de prévention :

- Eviter de pêcher près des lignes électriques. En cas de présence d'une ligne électrique aux abords du plan d'eau, il est nécessaire de la repérer et de se tenir à distance pour éviter tout risque d'amorçage, y compris si on pêche en bateau.
- Respecter impérativement la distance de 5 mètres, le risque existe à la fois au contact de la ligne électrique, mais surtout à l'approche.
- Ne jamais toucher un objet en contact avec une ligne électrique.
- En passant sous une ligne électrique, tenir la canne en position horizontale.

« LigneAlerte » la nouvelle application développée par Enedis et RTE

Avec des réseaux électriques aériens parfois présents à proximité de chantier du BTP, sur des parcelles agricoles ou des zones de pêche, nombre de professionnels et d'amateurs de loisirs en plein air sont confrontés au risque électrique. Ainsi, dans le domaine agricole, près de 70% des accidents d'origine électrique surviennent au contact d'une ligne électrique. Enedis et RTE ont donc développé l'application « LigneAlerte » pour prévenir en temps réel de la proximité d'une ligne électrique aérienne et réduire au maximum les accidents.

© Enedis

Rendez-vous sur <u>www.Tension-Attention.fr</u> pour retrouver tous les conseils de prudence et les mesures de sécurité pour prévenir le risque électrique.

J.R.



La CCI PACA s'associe à Google pour la transition numérique des entreprises





Philippe Renaudi, président de la <u>Chambre de commerce et d'industrie (CCI) de Provence-Alpes-Côte d'Azur</u>, et Benoit Tabaka, secrétaire général de Google France, viennent de signer une convention de partenariat afin d'aider les entreprises régionales dans leur transition numérique, au bénéfice de leur activité et leur cybersécurité.

À partir de ce partenariat, un programme de 20 ateliers en webinaire sans frais a été établi. Il débutera le lundi 19 septembre. Le but est de rassembler 1000 participants d'ici avril prochain. L'objectif principal de ces ateliers est d'aider concrètement les TPE-PME, notamment les commerces de proximité, acteurs du tourisme et des services, professionnels de l'événementiel, à relever les enjeux actuels de transitions. « Sur le levier de la transition numérique, les 7 CCI territoriales de Provence-Alpes-Côte d'Azur ont sensibilisé plus de 10 000 entrepreneurs et accompagné plus de 1 700 d'entre eux l'an dernier, explique Philippe Renaudi. Accélérer la digitalisation de nos entreprises est indispensable, il allait de soi que notre réseau CCI déploie ce programme Google Ateliers Numériques. »

16 octobre 2025 |

Ecrit par le 16 octobre 2025

Les 20 webinaires de 90 minutes auront lieu les lundis du 19 septembre au 28 novembre 2022, et du 6 février au 17 avril 2023. Ils permettront aux entreprises de mieux maîtriser les outils web et les indicateurs utiles, de se familiariser avec les réseaux sociaux, de décrypter les opportunités de YouTube, de devenir incollables sur le parcours-client en ligne, ou encore de se prémunir des cyberattaques.

Pour découvrir les webinaires et s'inscrire à l'un ou plusieurs d'entre eux, cliquez ici.

V.A.

BPI France et l'Ordre des experts-comptables avec les TPE et PME





16 octobre 2025 |

Ecrit par le 16 octobre 2025

Anne Guérin, directrice exécutive de BPI France en charge du Financement et du Réseau et Lionel Canesi, président de l'Ordre des experts-comptables ont signé une convention de partenariat visant à renforcer leurs actions en faveur de l'accompagnement des TPE et PME.

Ce partenariat entre BPI France et l'Ordre des experts-comptables vient concrétiser une collaboration étroite de plusieurs mois entre les équipes opérationnelles des deux structures. Pour soutenir l'activité des TPE et PME en sortie de crise du Covid-19, BPI France et les Régions ont rapidement déployé le 'Prêt Rebond'. D'un montant de 10 000 à 300 000€ selon les Régions, ce prêt est destiné à renforcer la trésorerie des TPE et PME issues de tous les secteurs d'activité et ayant plus d'un an d'activité, impactées par la crise sanitaire.

Dispositif rapide

Afin d'accélérer le délai d'octroi de ces prêts, BPI France a mis en place, pour toutes les demandes d'un montant inférieur à 50 000€, une plateforme digitale permettant d'obtenir la décision sous 48h et le décaissement du prêt sous 2 à 5 jours. Pour ce prêt digital, la Banque publique d'investissement a pu s'appuyer sur l'Ordre des experts-comptables. En effet, mandaté expressément par son client, l'expertcomptable valide en ligne les informations nécessaires à l'octroi du prêt et dépose les justificatifs directement sur la plateforme dédiée.

« Le professionnalisme et la forte réactivité des équipes de BPI France ont permis de concevoir, dans des délais très courts, des solutions innovantes, efficaces et attendues par les chefs d'entreprise aussi bien lors du fort ralentissement de l'économie qu'au moment de sa progressive reprise », explique Lionel Canesi, président de l'Ordre des experts-comptables qui représente 21 000 professionnels, 130 000 collaborateurs et 6 000 experts- comptables stagiaires.

Après le 'Prêt Rebond', le 'Prêt Relance'

BPI France, en partenariat avec les Régions, poursuit son engagement auprès des TPE et PME, pour les accompagner en lançant le 'Prêt Relance'. Un dispositif que BPI souhaite voir promouvoir par les expertscomptables auprès de leurs clients. Ce nouveau prêt s'adressera aux TPE et PME de tous les secteurs d'activité ayant plus de 3 ans d'existence. D'une durée de 7 ans pour un différé de remboursement de deux ans, ou de cinq ans avec un différé de remboursement d'un an, ce prêt visera à renforcer la trésorerie des entreprises régionales dans un contexte de reprise.

« Nous sommes ravis de ce partenariat avec l'Ordre des experts-comptables, se félicité Anne Guérin, directrice exécutive de BPI France en charge du Financement et du Réseau. Leur accompagnement est un véritable atout pour permettre de sécuriser l'ensemble du dispositif de demande de prêts. Ce partenariat permet d'accompagner les entreprises dans le renforcement de leur trésorerie. Avec l'appui des experts-comptables, tiers de confiance clé, nous souhaitons ainsi conseiller ensemble les TPE et PME afin qu'elles puissent grandir sereinement. »